

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 02 AVRIL 2025

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mercredi 02 avril 2025, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat a adressé ses chaleureuses félicitations et présenté ses meilleurs vœux à la Oummah islamique, à l'occasion de la célébration de l'Aïd El Fitr (Korité) marquant la fin du mois béni du Ramadan. En ce moment particulier, il a prié avec l'ensemble de la Nation pour un Sénégal de paix, de stabilité, de prospérité, dans la justice et la solidarité. Il a félicité le Gouvernement et les services de l'Etat pour les diligences réalisées en vue d'une maîtrise des approvisionnements et des prix sur l'étendue du territoire national.

Le mardi 02 avril 2024, le Président de la République prêtait serment devant la Nation marquant ainsi son entrée en fonction. En ce mercredi 02 avril 2025, jour anniversaire de son accession à la magistrature suprême, il a adressé ses félicitations au Premier Ministre Monsieur Ousmane SONKO et à l'ensemble du Gouvernement pour le travail exceptionnel de rectification et de redressement accompli, sans répit, durant cette année charnière. Dans la dynamique de transformation systémique engagée, il a exhorté le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à faire prendre toutes les mesures requises afin d'accélérer, dans chaque ministère, la mise en œuvre des projets, programmes et réformes en privilégiant le dialogue social conformément aux principes directeurs et objectifs de la Vision pour un Sénégal souverain, juste et prospère.

Le Chef de l'Etat attache du prix au respect de ses engagements politiques pris devant la Nation. A cet égard, il a réitéré ses directives relatives à l'amélioration soutenue des conditions de vie des populations, particulièrement en milieu rural, en favorisant l'accès aux services sociaux de base (eau, électricité) et la couverture sanitaire universelle tout en assurant une lutte efficace contre la cherté de la vie à travers une régulation optimale des marchés des biens et services. Dans cet esprit, il a salué les énormes efforts consentis par le Gouvernement qui ont abouti à la baisse, qui entre en vigueur le 04 avril 2025, du prix du kilogramme du riz passant de 450 fcfa à 350 fcfa soit une baisse de 100 fcfa. Il a demandé au Premier Ministre d'accélérer avec le Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage et le Secrétaire d'Etat aux Coopératives et à l'Encadrement paysan, le déploiement de la Stratégie nationale de Souveraineté alimentaire par une préparation optimale de la prochaine campagne de production agricole 2025 et la finalisation de la révision de la loi agrosylvopastorale. Au demeurant, il est impératif de développer tous les mécanismes de consolidation de l'Economie sociale et solidaire, ainsi que des coopératives communautaires lancées et d'intensifier l'implantation effective des Pôles territoires.

Par ailleurs, le Président de la République a demandé au Premier Ministre et aux Ministres de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et technique et de

l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de prendre toutes les mesures nécessaires pour le bon déroulement des enseignements, examens et concours programmés sur l'étendue du territoire national.

En perspective de la fête du travail, le 1^{er} mai 2025, le Chef de l'Etat a exhorté le Gouvernement et les partenaires sociaux à finaliser le nouveau pacte de stabilité sociale, indispensable pour asseoir, dans les meilleures conditions, l'attractivité du Sénégal, le développement du secteur privé, la relance de l'économie nationale et le déploiement des stratégies et politiques innovantes de promotion de l'emploi. Il a informé le Conseil, qu'il présidera, au cours de ce mois d'avril, l'ouverture de la 4^{ème} Conférence sociale consacrée à la thématique de l'employabilité et de l'emploi des jeunes.

Le Président de la République a indiqué que dans cette nouvelle phase cruciale de la gouvernance du pays qui s'annonce, l'assainissement exemplaire des finances publiques reste vital. Il en est de même de la restructuration des systèmes de financement de notre économie dans leur globalité et leur diversité. Dès lors, il a demandé au Premier Ministre d'intensifier avec le Ministre des Finances et du Budget et le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, les réformes économiques, budgétaires, financières et administratives impératives pour restaurer et améliorer la crédibilité durable de notre système économique et financier. Dans cet élan de rénovation et de rupture, il a demandé au Gouvernement de préparer au mieux l'agenda législatif, ainsi que le prochain débat d'orientation budgétaire avec une nouvelle stratégie endogène de pilotage des finances publiques. Sur ce même chapitre, il a rappelé au Gouvernement, l'impératif de bâtir, dans le consensus et la confiance des acteurs, un nouveau modèle de gouvernance de notre système économique et financier, de refonder nos administrations et de réformer le secteur public sur la base d'une culture systématique de résultat, afin de matérialiser, dans l'efficacité et l'exemplarité, l'ambition collective d'un Sénégal souverain, juste et prospère.

Le Sénégal va célébrer, le 04 avril 2025, le 65^{ème} anniversaire de son indépendance qui sera présidé par le Chef de l'Etat, à la Place de la Nation, à Dakar. Cette cérémonie sera ponctuée par une prise d'armes, suivie d'un défilé, en grand format, civil et militaire. La fête nationale est un évènement majeur du calendrier républicain qui magnifie le rôle et la place de l'Armée et de la jeunesse dans la construction et le développement du pays. Le Président de la République a rendu un vibrant hommage à nos anciens combattants, à nos Forces de Défense et de Sécurité qui veillent en permanence à la protection du territoire national, assurent la sécurisation des personnes et des biens et contribuent au rayonnement international du Sénégal.

Cette année, la fête de l'Indépendance sera marquée d'une pierre blanche par la décision du Chef de l'Etat de donner le nom du Président Mamadou Dia à un axe emblématique de la capitale : le Boulevard Général De Gaulle. Pour rappel, cette artère, anciennement appelée Allées Coursins, a servi de cadre au 2^{ème} défilé du 4 avril (1962) par décision de Mamadou Dia alors Président du Conseil. Mamadou Dia fût surtout avec Modibo Keita le cosignataire des accords de Transferts de compétences du 4 avril 1960 qui ont consacré l'indépendance de la Fédération du Mali (Sénégal et Soudan) avec le Général Charles De Gaulle, Président de la République française et Président de la Communauté française.

Evoquant la problématique de la préservation de l'attractivité du secteur touristique national, le Chef de l'Etat a rappelé au Gouvernement l'impératif de prendre toutes les dispositions et mesures requises pour assurer la sécurisation des personnes et des biens dans les sites, zones et établissements touristiques sur l'étendue du territoire national. Au demeurant, il apparaît urgent, suite à la réunion conjointe entre le Ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique et le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, de procéder à la création du Commissariat spécial chargé du Tourisme et de renforcer en ressources humaines et en équipements adéquats la nouvelle structure. Les Ministres en charge de l'Intérieur, des Forces armées et du Tourisme veilleront à la mise en œuvre pragmatique d'une nouvelle politique de sécurisation des sites touristiques. La tenue d'un Conseil interministériel sur la relance et le développement du secteur touristique, permettra d'assurer la prise en charge globale de la problématique.

Dans sa communication, le Premier Ministre a, tout d'abord, au nom du Gouvernement, formulé des prières à l'endroit du Président de la République à l'occasion de l'An 1 de sa prestation de serment, coïncidant exactement à ce 2 avril. Il a exprimé ses félicitations et celles du Gouvernement au chef de l'Etat pour son leadership, sa clairvoyance et sa détermination dans la conduite de sa noble mission. Il lui a renouvelé l'engagement et la loyauté de l'ensemble du gouvernement pour la réalisation de sa vision d'un Sénégal, souverain, juste et prospère.

Le Premier Ministre a ensuite rendu hommage, au Professeur Fatou Samba NDIAYE, Cheffe du Service d'Hématologie clinique au Centre hospitalier national Dalal Jamm, et à ses équipes, qui viennent de réussir la première opération de moelle osseuse réalisée au Sénégal. Il s'est félicité de cette performance qui s'inscrit pleinement dans la dynamique de souveraineté nationale prônée par la Vision Sénégal 2050.

Abordant le premier point de sa communication, le Premier Ministre est revenu sur la problématique lancinante de la régulation des loyers des locaux à usage d'habitation qui demeure sans effet notamment dans la zone urbaine de Dakar en dépit de la réglementation en vigueur depuis 2014. Au regard des tensions persistantes sur le loyer, principal poste de dépenses des ménages dans plusieurs agglomérations du pays, le Premier Ministre a souligné la nécessité de procéder à une analyse approfondie des facteurs qui continuent à entretenir ces tensions. Outre la revue des mécanismes de régulation, la réflexion devra être axée sur la disponibilité de données crédibles sur l'offre et la demande de logements ainsi que sur des instruments alternatifs à explorer pour inciter les propriétaires à fixer des loyers compatibles avec la méthodologie de la surface corrigée. Le Premier Ministre a également relevé les facteurs structurels à prendre en compte, tels que les manquements en termes de politique d'urbanisation et de pôles urbains ainsi que les très faibles réalisations des programmes d'accès aux logements sociaux.

Sur la base de ces constats, le Premier Ministre a demandé au Ministre chargé du Commerce, en relation avec le Secrétaire d'Etat à l'Urbanisme et au Logement, le Ministre des Finances et du Budget et le Secrétariat général du Gouvernement, de procéder à l'évaluation approfondie de ce dossier et de proposer, avant la fin du mois de juin 2025, à l'issue d'un processus inclusif avec toutes les parties prenantes, des actions réalistes et efficaces de modification des dispositions réglementaires relatives à la régulation des loyers des locaux à usage d'habitation.

Abordant le second point de sa communication, le Premier Ministre a souligné l'urgence attachée au renforcement du dispositif de contrôle interne dans l'administration publique, en vue de prendre en charge les manquements et irrégularités notables et récurrents notés dans la gouvernance du secteur public et parapublic. Il a relevé que cette situation est particulièrement favorisée par les dysfonctionnements dans la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de contrôle interne pour limiter les risques, en général, les risques opérationnels en particulier.

À cet égard, le Premier Ministre a demandé au Ministre, Secrétaire général du Gouvernement de mettre en place, autour du Bureau de Suivi et de Coordination de l'Inspection générale d'Etat à la Primature, un groupe de travail chargé de faire l'état des lieux et de proposer un plan d'action visant à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des inspections internes des ministères au plus tard fin juin 2025. Dans cette attente, il a demandé aux Ministres de lui transmettre le point du niveau d'exécution du programme de contrôle interne de l'année 2025 au cours du premier trimestre et de la tenue régulière des réunions de coordination des départements ministériels consacrées aux rapports périodiques de contrôle interne.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :

- Le Ministre de l'Industrie et du Commerce a fait le point sur les travaux du Conseil national de la Consommation ;
- Le Ministre de l'Education nationale a fait une communication sur les infrastructures scolaires ;
- Le Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage a fait une communication sur la situation de la campagne de commercialisation de l'arachide.

Le Ministre de la Formation professionnelle et technique,
Porte-Parole du Gouvernement
Amadou Moustapha Njekk SARRE